Randonnées cyclo permanentes **«Les Germinoises des Châteaux»**

Règlement

Les randonnées cyclo permanentes sont ouvertes du 1er octobre au 30 septembre.
9 parcours sont disponibles:

n°1	51 km	Château de Villemeureuil
n°2	76 km	Château des Roises
n°3	101 km	Château de Vaux
n°4	78 km	Château de Vendeuvre
n°5	52 km	Château de Droupt-Saint-Basle
n°6	108 km	Château de Dampierre
n°7	120 km	Manoir de Rumilly
n°8	53 km	Château de Montceaux-lès-Vaudes
n°9	73 km	Château de Brantigny

Les lieux de départ et d'arrivée sont au bon vouloir de chacun. Les parcours ne sont pas fléchés.
Les participants sont considérés comme étant en excursion personnelle. Ils doivent respecter le code de la route et être en condition physique suffisante pour effectuer le parcours choisi. Le port du casque est vivement conseillé ainsi que l'éclairage avant et arrière du vélo. Nous vous recommandons la plus grande prudence.

Les parcours et les feuilles de pointage sont disponibles :

- sur le site internet du Comité départemental de cyclotourisme de l'Aube (https://codepaube-ffvelo.fr/) à la rubrique A VELO DANS L'AUBE / Les permanents club
- au magasin Cycles CHAILLEY 132 boulevard de Dijon 10800 Saint-julien-les-villas (cycles.chailley@gmail.com +03 25 82 45 21)

Le pointage est fait sur une feuille.
Pour être valide, la feuille de pointage doit être

- complétée des participants et des nom et prénom du capitaine de route et signée
- retournée au club organisateur pour validation avant le 15 octobre
    - au magasin Cycles CHAILLEY
    - chez Monsieur Patrick LUDWIG
      35 rue de la Fontaine Saint-Martin
      Echenilly
      10120 Saint-André-les-Vergers
- accompagnée du montant des engagements correspondants

Engagements:

1€	pour les licenciés à la Fédération Française de Cyclotourisme
2€	pour les non licenciés

Classement:

Parcours n°1, 5, 8	5 points
Parcours n°2, 4, 9	10 points
Parcours n°3, 6	15 points
Parcours n°7	20 points

Les points sont doublés pour chaque féminine.
Le classement sera effectué en fin de saison. Les clubs les mieux classés seront récompensés, ainsi que les personnes ayant réalisé l'ensemble des parcours.